

RÉINTRODUCTION DU CERF DE CORSE  
(*CERVUS ELAPHUS CORSICANUS*)  
EN CORSE : PROBLÉMATIQUE ET ÉTAT ACTUEL DE L'OPÉRATION

Dominique DUBRAY\*

Le Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*), dont la récente disparition insulaire n'a pu être évitée malgré les efforts déployés, fait l'objet depuis dix ans d'un important programme de réintroduction considéré, à divers égards, comme une réussite en cours de concrétisation. Plusieurs études et recherches menées en parallèle ont permis d'asseoir cette entreprise sur une base de données objectives. A la demande des organisateurs de ce Colloque, nous avons donc tenté de résumer les connaissances acquises sur l'histoire et les originalités biologiques de cette sous-espèce, et de présenter les modalités et l'état actuel de cette réintroduction. Les enseignements ainsi acquis devraient aider à élaborer les principes à respecter pour réussir de telles opérations.

ORIGINES

Tant par sa morphologie que par sa biologie et son écologie, le Cerf de Corse se différencie trop peu du Cerf élaphe continental pour qu'on puisse imaginer que son apparition sur l'île s'enracine très profondément dans les temps géologiques (Vigne et Demeautis, 1987). Les observations paléontologiques montrent, en effet, qu'il faut plusieurs dizaines de millénaires pour que les Cervidés insulaires, tels que le Cerf de Caziot (*Megaceros cazioti*), se différencient de leurs congénères continentaux au point de former une espèce nettement différente.

Cette interprétation est confirmée par l'absence de tout fossile rapportable au Cerf élaphe dans les sites pléistocènes de Corse et de Sardaigne. Cette espèce est également absente des ensembles fauniques du Néolithique et des Ages des Métaux de Corse. Les premières traces sûres de sa présence remontent seulement au XIV<sup>e</sup> siècle après J.C., mais il n'est pas impossible qu'elle ait été présente sur l'île dès le tout début de notre ère, lors de l'occupation par les Romains, bien que Polybe, au III<sup>e</sup> siècle avant J.C., soit catégorique sur son absence de Corse. La situation est différente en Sardaigne où l'on trouve des fossiles de Cerf élaphe dans les couches archéologiques à partir du VIII<sup>e</sup>/VII<sup>e</sup> siècle avant J.C. (Vigne et de Lanfranchi, 1981).

---

\* Office National de la Chasse, CNERA Cervidés-Sanglier, Station d'Etude sur la Faune des Milieux Méditerranéens, B.P. 6074, F-34030 Montpellier Cedex 1.

Malgré ses qualités de bon nageur, il y a peu de chances que le Cerf soit arrivé en Corse en traversant le détroit entre la Toscane et le Cap Corse. Même s'il avait pu profiter du relais des îles toscanes, ce périple était long d'au moins 30 km et semé d'embûches (forts courants). Par ailleurs, il lui aurait fallu trouver, lors de son arrivée, un individu de sexe opposé pour pouvoir fonder une population corse. Il est plus vraisemblable que le Cerf ait été importé par bateau par les Médiévaux (ou les Romains), dans le but d'enrichir le gros gibier de l'île qui était peu diversifié. A moins qu'il ne soit venu de Sardaigne où il a du être importé par bateau à la fin de l'Age du Bronze (Vigne et Demeautis, 1987). Il s'agirait donc d'une introduction anthropique récente.

## HISTOIRE PASSÉE

Sa présence, sa chasse et sa consommation en Corse sont régulièrement attestées après la période Médiévale par un certain nombre d'éléments :

— des restes osseux issus du dépotoir du XIV<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle de la ville médiévale de Bonifacio, et de la tour génoise de Castello d'Istria ;

— des documents écrits, tels que la description de la Corse par A. Giustiniani (XVI<sup>e</sup> siècle), la carte de l'île établie en 1560 par F. Licinius, des procès-verbaux d'élection de chasseurs de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreux textes de voyageurs du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une enquête auprès des maires au début du XIX<sup>e</sup> (questionnaire de l'an X-1802) (Gauthier, 1979 ; Gauthier et Thibault, 1979) ;

— la toponymie : le mot corse « cervu » (le cerf) figure dans de nombreux noms de lieux dont l'origine remonte sans doute à une période comprise entre la fin du Moyen Age et le XVIII<sup>e</sup>/XIX<sup>e</sup> siècle : Punta Cerviu, Piedicervu, Cervione, ...,

— des documents scientifiques : Joleaud (1925) fournit une première mise au point scientifique sur les mammifères insulaires et traite du Cerf de Corse. Vigne (1983) a pu reconstituer sa répartition au XIX<sup>e</sup> siècle. Il était alors semble-t-il présent dans la plupart des régions de l'île.

## SA DISPARITION AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE : HISTORIQUE ET CAUSES PRÉSUMÉS

Le début de sa régression est daté par Vigne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une courte enquête auprès des habitants a montré que dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'espèce avait disparu des régions les plus occidentales et méridionales de l'île. Cette régression a donc été rapide.

Aux alentours des années 1930, le Cerf n'existait déjà plus que dans la Plaine Orientale, entre Ghisonaccia et Cervione, mais les individus y étaient encore nombreux et continuaient d'être chassés. D'après des témoignages, un nouveau pas fut franchi lors de la seconde guerre mondiale. Les troupes de Mussolini, puis celles des alliés (notamment américaines), se seraient en effet livrées à la chasse intensive de l'espèce, en réduisant considérablement les effectifs. Ceux-ci auraient continué de diminuer après la Libération, du fait de la chasse ou de braconniers mal inspirés par l'exemple des militaires (Vigne et Demeautis, 1987). Les

nombreux démaquisages et la plantation de vignes sur des milliers d'hectares de la Plaine Orientale ont dû également jouer un rôle déterminant.

Au début des années 1950, les cerfs étaient devenus peu nombreux et ne sortaient guère d'une aire délimitée par le Fium'Orbu, le Tavignanu et l'ancienne voie de chemin de fer qui passait par Ghisonaccia-gare. La plupart d'entre eux vivaient dans la forêt du domaine de Pinia, au Sud de l'étang d'Urbino. Les derniers individus cantonnés sur le Domaine de Pinia, qui jouxte le sud de la réserve de chasse de Casabianda (Aléria), y faisaient encore en 1959 quelques incursions. Cette présence irrégulière et la proximité physique de ce patrimoine en péril ont alors entraîné le comité directeur de cette réserve à tenter dès cette époque un sauvetage de ce patrimoine considéré comme menacé depuis plusieurs années.

Si ce sauvetage a en définitive échoué, il est néanmoins instructif de tenter d'en retracer une histoire très évocatrice pour les actuels gestionnaires de la faune sauvage à partir d'une consultation des archives de cette réserve (O.N.C., 1959-1972). En effet, dès 1959, le directeur de la réserve après avoir procédé à une enquête, « considère cette espèce comme en voie de complète disparition ». Il retient alors, en choisissant parmi les 3 solutions possibles (reprise des derniers individus sur Pinia et conservation sur Casabianda, création d'une réserve de chasse sur le site relictuel, arrêt du défrichement et de la mise en valeur agricole de Pinia), la reprise d'un noyau de reproduction : 3 cerfs et 5 biches. En 1960, 5 enclos-pièges étaient ainsi mis en place pour atteindre cet objectif.

En 1962, est mentionné l'échec de ces tentatives de reprises par enclos-pièges et filets. L'emploi du fusil anesthésiant est écarté et il est fait appel à « tout procédé jugé efficace selon les circonstances ». On note que « des moulages d'empreintes ont été effectués par le garde-chasse Susini, ils seront prochainement adressés au C.S.C. afin d'essayer de déterminer l'âge des animaux qui n'ont pu être aperçus ». En 1967, « le Cerf de Corse, cantonné sur le domaine voisin de Pinia, fait quelques rares incursions sur la réserve. L'effectif ne doit pas excéder une demi-douzaine de sujets ». En 1968, « une seule incursion sur la réserve a été signalée depuis la dernière réunion : les traces d'un animal ont été relevées au début du mois de novembre. L'effectif est vraisemblablement réduit à 5 sujets : un animal (biche) a été abattu en février sur le domaine de Pinia, malgré l'interdiction édictée par l'Arrêté Permanent. Une nouvelle tentative de reprise est actuellement en cours avec l'aide du département de la Corse, qui a ouvert à cet effet un crédit de 15 000 F. Aucun résultat n'a été enregistré à ce jour ».

Enfin, en 1969, on lit « aucune incursion des cerfs cantonnés sur le domaine voisin de Pinia n'a été constatée en 1969 sur la réserve. Leur effectif est vraisemblablement réduit à 5 sujets, un animal ayant été abattu en 1968 sur Pinia malgré la protection dont il fait théoriquement l'objet. Le crâne de cet animal (apparemment une biche de 6 à 7 ans) a pu être remis au Conseil Supérieur de la Chasse, pour examen, en novembre 1968. Une tentative de reprise, effectuée fin 1968 avec le concours financier du département, s'est soldée une fois de plus par un échec. Il est envisagé de procéder à une ultime tentative « lors des travaux de mise en valeur touristique du domaine de Pinia. Celle-ci nécessitera le concours massif des personnels spécialisés du C.S.C. ».

Les compte-rendus suivants du comité directeur de la réserve (1971 et 1972) constatent la disparition des derniers individus : « Il y a tout lieu de penser que les derniers spécimens, autrefois cantonnés sur le domaine voisin de Pinia, ont disparu. » Ainsi disparut très récemment le Cerf de Corse, à la fin des années 1960.

Les causes de son extinction se révèlent être multiples et sont difficiles à hiérarchiser avec objectivité :

- respect insuffisant de la réglementation (braconnage),
- prélèvements faunistiques irraisonnés,
- destructions et modifications des milieux, après évolution de l'économie agricole et touristique,
- échec des opérations de recapture et du programme de sauvegarde.

En 1988, on peut penser que ces causes d'extinction ont évolué, mais qu'elles n'ont pas totalement disparu :

- le respect de la réglementation cynégétique se serait amélioré,
- les milieux choisis pour la réintroduction (moyenne montagne) ne devraient pas subir les mêmes agressions,
- les techniques de gestion faunistique ont évolué.

## SPECIFICITÉ ZOOLOGIQUE ET ORIGINALITÉ PHÉNOTYPIQUE

Il est difficile de proposer une description zoologique complète et bien étayée du Cerf de Corse (Vigne, 1983). En dehors de quelques textes anciens et de témoignages oraux, on ne dispose en effet que d'un petit nombre de mauvaises photographies de deux bêtes (mal) naturalisées, d'une peau, de quelques portions de squelette et d'une collection incomplète de « bois ».

L'ensemble de ces documents montre avec certitude que le Cerf de Corse appartenait à la même espèce (*Cervus elaphus*) que le Cerf continental d'Europe occidentale et permet d'avancer (prudemment) qu'il était très semblable à celui de Sardaigne qui est lui-même encore mal décrit. Le Cerf de Corse se différenciait pourtant un peu du Cerf continental, au point que certains y ont vu une sous-espèce endémique (*Cervus elaphus corsicanus*) propre aux îles tyrrhéniennes. Il s'individualisait notamment par :

— Sa petite taille : 80 à 90 cm au garrot pour les femelles, et 85 à 110 cm pour les mâles, alors que le Cerf continental peut atteindre 140 cm au garrot.

— Son faible poids : d'après plusieurs habitants de la plaine d'Aléria (Vigne et Demeautis, 1987), les mâles ne dépassaient guère 80 à 100 kg et les femelles 60 kg, alors que le Cerf continental peut atteindre 200 kg.

— Son pelage : peut-être légèrement plus sombre.

— Des jambes plus courtes en proportion de la tête : si cette particularité, mise en évidence sur les éléments de squelette, transparait bien sur les animaux naturalisés, il semble qu'elle soit moins nette sur les individus observés par corps en Sardaigne. De même que la petite taille, la particularité d'avoir des jambes courtes par rapport à la tête est un phénomène typique de l'insularité chez les Cervidés. On le retrouve en effet sous une forme plus accentuée encore chez le Cerf de Caziot qui peuplait l'île à la fin du Pléistocène. Il devient caricatural chez le *Megaceros* nain du Pléistocène de Crète (*Megaceros cretensis*) qui devait avoir l'aspect d'un porc pourvu de bois (Vigne, 1983).

— Des bois, réduits et très simplifiés : ils atteignaient rarement 60 cm de longueur (ceux de l'Elaphe continental font jusqu'à 120 cm) et ne portaient en général pas plus de quatre andouillers, en raison de l'absence systématique du

sur-andouiller et de la présence d'un maximum de deux andouillers à l'extrémité du bois (empaumure), au-dessus de l'andouiller de chevillure.

Buffon qui, en 1756 dans son « Histoire Naturelle » livra la première et l'une des plus complètes descriptions de cet animal, avait déjà noté qu'il avait « le pelage brun, le corps trapu, les jambes courtes » et qu'il était « pour ainsi dire, un basset parmi les cerfs ». Mais, à la suite d'une expérience remarquable pour l'époque, il notait aussi : « et ce qui m'a convaincu que la grandeur et la taille des cerfs en général dépendaient absolument de la quantité et de la qualité de la nourriture, c'est qu'en ayant fait élever un « Cerf de Corse » chez moi (le domaine de Montbar, en Bourgogne) et l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il était à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois qui cependant sont de belle taille ». Le « Cerf de Corse » élevé sur le Continent avait donc tendance à perdre tout ou partie des particularités qui le différenciaient du « Cerf de France ».

Ces réflexions, sans doute un peu exagérées mais souvent ignorées, traduisent une réalité confirmée depuis par un petit nombre d'observations en zoos, peu publiées (Vigne, 1983). On peut par ailleurs remarquer que cette forme de Cerf n'est pas l'apanage de la Corse. On sait qu'une population peut souffrir d'une nette diminution de taille et par une réduction des bois des mâles. Le phénomène est plus frappant encore lorsqu'à l'isolement s'ajoute un habitat de moyenne montagne. Il s'est produit à plusieurs reprises, dans les temps anciens, notamment en Italie du Sud, au Pléistocène supérieur et au Néolithique, où il existait un Cerf élaphe de taille très semblable à celle du Cerf de Corse et qui, comme lui, avait une ramure simplifiée (Vigne, 1983).

Ces différentes observations poussent un certain nombre de chercheurs à penser que le Cerf de Corse ne constituait pas une sous-espèce, mais seulement un écotype insulaire de Cerf Elaphe qui ne s'en différenciait par (presque ?) aucun caractère héréditaire.

## STATUT DU CERF SARDE

Au début du siècle, le Cerf était présent sur une grande partie de la Sardaigne (Schenk, 1976). Aujourd'hui, on le retrouve essentiellement localisé à deux zones de la province de Cagliari : environ 80 à 120 individus dans le Sulcis oriental (Ouest de Cagliari), et environ 60 à 80 individus dans le Sarrabus méridional (Est de Cagliari).

Les milieux végétaux actuellement occupés par les cerfs (Demeautis, 1984) y sont typiquement méditerranéens :

— Etages de végétation utilisés : méditerranéen inférieur et supérieur à supra-méditerranéen.

— Dominance d'un maquis dense, à rares clairières ; quelques zones sont incendiées. La forêt de chêne est exploitée pour le charbon de bois ; quelques bas fonds humides présentent une végétation plus luxuriante (arbousiers, lentisques, chênes, cistes, philaires, bruyères, cytises, ronces...).

— Altitude : 200 à 800 m (occasionnellement 20 à 1 100 m).

— Climat méditerranéen assez pluvieux mais pratiquement sans neige, à sécheresse estivale importante.

— L'eau y est peu abondante ; quelques ruisseaux sont permanents, d'autres sont à sec en été.

— Le relief est collinaire, mais souvent tourmenté et à pente moyenne à forte.

## MODALITÉS DE RÉINTRODUCTION

### 1) *NAISSANCE DU PROJET : FONDEMENTS ET MOTIVATIONS*

Dès la disparition des derniers individus, l'idée d'une réintroduction fut émise (Parc Régional, D.D.A., D.P.N., Conseil Général, ...) mais il ne se passa rien avant 1975. L'idée de réintroduction renaît alors d'une rencontre entre J. Leoni du Parc Naturel Régional de Corse et le Professeur Massoli-Novelli de l'Université de Cagliari (Sardaigne). Les divers organismes s'orientent très rapidement vers le choix de la souche sarde pour cette réintroduction, de préférence à une souche continentale française, choix préconisé par certains. Les arguments avancés étaient les suivants :

- proximité biologique, écologique et phénotypique de la souche sarde,
- lancement par le W.W.F. en Sardaigne d'un programme de sauvegarde du Cerf sarde et possibilité de mise en place d'un programme international,
- proximité géographique et socio-culturelle des deux îles.

En avril 1977, puis en septembre 1978, deux missions associant le P.N.R.C., la D.P.N., l'O.N.C., la D.D.A. et les Fédérations des Chasseurs se rendent en Sardaigne, visitent les principaux habitats du Cerf et rencontrent les responsables sardes. En novembre 1978, les responsables sardes de l'*Azienda Foreste Demaniali* et du W.W.F.-U.I.C.N. visitent les sites proposés en Corse pour la réintroduction (Casabianda, Venaco, Quenza et Zicavo) et rencontrent les responsables français (D.P.N., E.P.R., P.N.R.C., O.N.C., D.D.A., O.N.F.) (Gindre, 1979). Les principes et modalités d'une coopération Corso-Sarde pour la réintroduction et la protection du Cerf y sont exposés et arrêtés. Le site de Quenza (Corse-du-Sud) est alors retenu. La commune, qui cédera un terrain de plus de 30 ha, et la société locale de chasse sont dès lors associées au projet. Les fondements et les motivations de ces accords étaient les suivants (Leoni, 1985) :

1. La disparition de *Cervus elaphus corsicanus* serait une perte au niveau mondial (une des 26 espèces en danger. *Red Data Book*, U.I.C.N.) et évidemment pour la Sardaigne. Répartir les animaux entre les deux îles représente par conséquent une sécurité, en cas d'accident majeur dans l'une ou l'autre, pour la sauvegarde mondiale de la « sous-espèce » et pour la reconstitution d'une population dans les deux îles.

2. Le projet aura pour conséquence la recherche d'une meilleure connaissance, d'une plus grande protection et d'une meilleure gestion des populations en Sardaigne puis en Corse.

3. Pour la Corse et pour le Parc Naturel Régional s'y ajoutaient d'autres motivations : un aspect affectif, retrouver en Corse le Cerf, disparu depuis si peu,

mais dont tant de lieux portent encore le nom, et pour le Parc qui prône protection et développement, c'était ajouter à la préservation de l'espèce un complément d'activité dans la vie de la commune de Quenza.

## 2) *LE PROJET DE RÉINTRODUCTION*

Le projet, tel qu'il est présenté (Leoni, 1985) par le P.N.R. de Corse responsable de la réintroduction est le suivant :

— La réintroduction doit être motivée par le souci de protection et de sauvegarde de la « sous-espèce » qui en outre doit être protégée de tout risque de pollution génétique.

— Des échanges réguliers devront se faire entre les deux îles, afin d'éviter les risques éventuels de consanguinité sur de petits effectifs.

— Si la population sarde venait à disparaître pour quelque cause que ce soit, la Corse s'engage à rétrocéder les animaux en nombre suffisant pour recréer une population.

— Les animaux seront capturés par les autorités sardes en Sardaigne et mis en enclos jusqu'à ce qu'ils soient en nombre suffisant pour être envoyés en Corse, après qu'il ait été constaté que les naissances ont lieu normalement en enclos.

— Les animaux exportés en Corse, en nombre suffisant pour assurer un noyau de reproduction, devront être mis en enclos, faire l'objet d'une surveillance et d'un suivi attentif dont le Parc Naturel doit se porter garant.

— La préparation et l'information de l'opinion publique sont un atout important pour la réussite de l'opération.

— Ce projet devra être élaboré en étroite concertation avec les scientifiques et les techniciens concernés.

## ÉTAT ACTUEL DE LA RÉINTRODUCTION

### 1) *OPÉRATIONS DE RÉINTRODUCTION ET STATUT ACTUEL DE LA POPULATION*

En Sardaigne, trois enclos-pièges furent installés en 1979 selon les conseils de M. Marchaud (O.N.C., Chambord). Il faudra attendre un an pour que soit capturé le premier animal. Progressivement, les sardes mirent en place d'autres enclos, affinèrent et modifièrent la technique et réussirent, par des battues en entonnoir, à capturer des effectifs plus importants.

En 1985, les sardes possédaient ainsi dans les deux enclos de quelques hectares d'Is Canonieris (Ouest de Cagliari) et de Pisciananna (Est de Cagliari) une vingtaine d'animaux, dont les spécimens destinés à la Corse. En Corse, à Quenza, un enclos de 30 ha comportant deux sous-enclos (10 et 20 ha environ) fut mis en place et aménagé.

Une première réintroduction, couronnée de succès, fut réalisée les 8 et 9 novembre 1985. Par prélèvement au fusil-anesthésiant, 4 individus (un mâle adulte de 5 ans et demi, une biche adulte de 3 ans et demi, une bichette de 1 an et

demi et un faon mâle) sur les 17 individus présents dans l'enclos d'Is Canonieris furent prélevés et transportés en Corse par hélicoptère Puma. Cette opération fut rendue techniquement possible par la collaboration étroite de plusieurs partenaires : Mme J. Farny (Médecin anesthésiste-réanimatrice au C.H.R. de Strasbourg), chargée de l'anesthésie et de la réanimation, Mr G. De Turckheim (Vice-président de la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin), chargé du tir des animaux, les services techniques du Parc Naturel Régional de Corse et de l'Office National de la Chasse, et les équipes techniques de l'*Azienda Foreste Demaniali* de Sardaigne. En 1986, la mort du mâle adulte fut enregistrée. Il a dû succomber à une fracture de vertèbres consécutive à sa sortie « brutale » du sabot de transport. On n'a noté cette année-là aucune naissance.

En 1987, la naissance de deux faons (1 mâle et 1 femelle) fut observée, ce qui prouvait la fertilité précoce du jeune daguet, peut-être accélérée par la disparition du mâle adulte dominant, et la fertilité des deux femelles adultes (la femelle la plus âgée avait d'ailleurs déjà mis bas en enclos avant sa capture). L'effectif de la population en captivité à l'été 1987 était donc de 5 individus.

Les 11 et 12 novembre 1987, une deuxième opération de réintroduction fut menée à bien avec les mêmes participants (Roux et Dubray, 1988). Quatre nouveaux individus (2 femelles adultes de 6/8 ans et 3 ans, 1 mâle daguet de 18 mois et 1 faon femelle) furent capturés par la même technique dans l'enclos des Sette-Fratelli (Est de Cagliari), puis transportés en camion et bateau vers l'enclos de Quenza. Cette introduction portait donc à 9 animaux l'effectif de l'enclos, dont quatre femelles en âge de se reproduire. En 1988, trois nouvelles naissances de faons furent enregistrées.

## 2) SUIVI DE LA POPULATION EN ENCLOS DE REPRODUCTION

Le suivi technique de l'enclos est réalisé quotidiennement par un agent technique permanent du P.N.R. Corse, conformément à un programme de travail mis au point conjointement par le P.N.R. et le Service Technique O.N.C. Il s'exerce à plusieurs niveaux :

- état sanitaire : des examens coprologiques sur fèces fraîches sont réalisées à rythme régulier au Laboratoire départemental des Services vétérinaires,
- cycle biologique : contrôle visuel régulier des naissances et des structures sociales par analyse des traces et par corps,
- un contrôle des prédateurs (chiens ou chats errants, renards) est exercé régulièrement,
- surveillance.

## CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

Le P.N.R. de Corse a jugé, dès le départ, de l'importance du contexte socio-culturel insulaire. Diverses actions d'information et de communication ont ainsi été menées :

- publication d'une B.D. (Leoni et Clavreul, 1985) destinée à la jeunesse aussi bien qu'au grand public et de montages audio-visuels,



- information scolaire,
- collaboration étroite avec les média.

La population locale est régulièrement tenue informée de l'avancement de l'opération.

## ÉVALUATION DU COÛT FINANCIER DE L'OPÉRATION

A notre connaissance, il est possible d'évaluer très approximativement le coût actuel de l'opération à environ 1,3 million de francs (construction de l'enclos, opérations de reprise et de transport, gardiennage, missions, suivi technique et scientifique). Le coût de fonctionnement annuel peut être estimé à environ 150 000 francs (gardiennage et suivi technique).

## AVENIR DU PROJET

Une rapide simulation du développement démographique de la population de l'enclos de Quenza permet de penser que l'effectif maximal admissible sur cet enclos de 30 ha sera atteint dans les dix années à venir. Il a donc paru nécessaire de réfléchir dès à présent aux conditions et modalités de lâchers pour la création de nouvelles populations en liberté.

La première population doit être créée sur le lieu même de l'enclos, dont le site avait été préalablement choisi dans cette optique. Une simple ouverture contrôlée de la clôture devrait permettre de lâcher l'effectif d'animaux nécessaire, effectif qui n'est pas encore fixé à ce jour. La création d'une deuxième population pourra être envisagée en complément. Le choix de ce second site potentiel d'introduction est en cours. Il doit tenir compte en priorité des paramètres bio-écologiques spécifiques à l'espèce mais, également et fondamentalement, des conditions socio-culturelles locales. Ce travail est actuellement réalisé par le Service Technique de l'O.N.C., à la demande du P.N.R. Corse.

Pour remédier à d'éventuels problèmes de consanguinité, il est prévu d'opérer régulièrement des échanges d'individus entre l'enclos corse et les enclos sardes. Le rythme de ces échanges sera défini en tenant compte du développement de la population de l'enclos et des disponibilités sardes.

## REMERCIEMENTS

Que soient ici remerciés les auteurs des travaux cités, ainsi que tous les acteurs et partenaires de cette passionnante entreprise de conservation. Je remercie, en particulier, le Parc Naturel Régional de Corse, principal promoteur de cette opération.

## RÉFÉRENCES

- DEMEAUTIS, G. (1984). — *Cervus elaphus corsicanus : rapport de mission. Synthèse bibliographique et projet d'étude*. P.N.R. Corse. Tomes 1 à 4.
- GAUTHIER, A. (1979). — *Enquête bibliographique sur le Cerf élaphe sous-espèce corse*. P.N.R. Corse, 18 pp.

- GAUTHIER, A. et THIBAUT, J.C. (1979). — Les vertébrés terrestres actuels éteints en Corse. *Courrier du Parc de la Corse*, 32 : 19-25.
- GINDRE, R. (1979). — Réintroduction du Cerf de Corse. *Bull. Mens. O.N.C.*, 21 : 23.
- JOLEAUD, L. (1925). — Les mammifères, in : *Histoire du peuplement de la Corse*. *Bull. Soc. Hist. Nat. Corse*. Société de Biogéographie, pp. 35-107.
- LEONI, J. (1985). — Le Cerf de Corse : projet de réintroduction. *Bull. Mens. O.N.C.*, 94 : 18-20.
- LEONI, J. et CLAVREUL, D. (1985). — *Connaissance de notre faune : le Cerf de Corse*. P.N.R. Corse et Azienda Foreste Demaniali, Regione Sarda (Ed.). 12 pp.
- OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1959-1972). — *Archives de la réserve de chasse de Casabianda (Haute-Corse)*.
- ROUX, D. et DUBRAY, D. (1988). — Le Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*) : une seconde réintroduction en Corse. *Bull. Mens. O.N.C.*, 125 : 12-14.
- SCHENK, H. (1976). — Analisi della situazione faunistica in Sardegna. Uccelli e Mammiferi, in *S.O.S. Fauna, Animali in Pericolo in Italia*. W.W.F. Ed. : 517.
- VIGNE, J.D. et de LANFRANCHI, F. (1981). — Nouvelles données sur l'origine du Cerf de Corse et de Sardaigne. *Bull. Soc. Préhist. Franc.*, 78 (4) : 105-106.
- VIGNE, J.D. (1983). — Le Cerf élaphe de Corse, in : *Les mammifères terrestres non volants du post-glaciaire de Corse et leurs rapports avec l'homme : étude paléo-ethnozoologique fondée sur les ossements*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, tome 2, pp. 284-307.
- VIGNE, J.D. et DEMEAUTIS, G. (1987). — Le Cerf, in *Les mammifères en Corse : espèces éteintes et actuelles*. P.N.R. Corse (Ed.). pp. 131-137.